

"Le cercle vicieux : il faut des papiers pour avoir d'autres papiers..."

Entretien avec Jacqueline LEININGER-VINATIER de l'Accueil Demandeurs d'Asile de Grenoble

Propos recueillis par Anne LE BALLE

Écarts d'identité : Pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent les permanences d'accueil des demandeurs d'asile ?

Jacqueline Leininger-Vinatier : Notre travail consiste principalement à accompagner les demandeurs d'asile dans leur demande à l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) et à la CRR (Commission de Recours des Réfugiés). Ces démarches commencent par la Préfecture, ensuite ils obtiennent les papiers pour l'OFPRA. Une partie fondamentale de la constitution du dossier est le récit de vie de la personne. Nous avons plusieurs entretiens avec elle pour l'aider à rédiger ce récit ou le rédiger ensemble. Il y a aussi des problèmes de langues et nous sommes obligés de trouver des personnes qui nous aident bénévolement. C'est la partie administrative, écrite, mais il y a aussi toute la partie «accueil», car ce sont des personnes qui arrivent le plus souvent très perturbées par ce qu'elles ont vécu, et il faut toujours un certain temps pour recréer un climat de confiance de façon à pouvoir échanger. Il est rare de ne pas arriver à créer ce climat de confiance. Parmi ces personnes, une grande partie ont des problèmes liés à l'asile conventionnel, et

d'autres plutôt un problème de travail. Notre position est de traiter tous les dossiers de la même façon et de prendre le temps qu'il faut pour les dossiers qui sont plus lourds, mais ce n'est pas à nous de juger.

E.d'I. : Quelle est la forme administrative de l'Accueil Demandeurs d'Asile ?

J.L.-V. : Nous avons été créé en 1986 à partir d'une idée de quelques personnes du groupe 25 d'Amnesty International, dont une qui faisait son service civil au Secours Catholique, c'est pourquoi nous avons été hébergés au départ par le Secours Catholique. Mais il n'y a aucune structure officielle, c'est totalement informel. Au départ nous étions financés par le Secours Catholique, puis ensuite se sont ajoutés le Diaconat Protestant, la CIMADE, et le secteur Alpes d'Amnesty International. Nous avons changé de lieu d'hébergement car nous ne voulions pas être «étiquetés». Notre bureau se trouve actuellement à l'ODTI. Nous traitons les demandes d'asile conventionnel et nous transmettons les demandes d'asile territorial à leur service juridique.

E.d'I. : Quel est le type de public

que vous recevez ?

J.L.-V. : Le public vient de tous les pays : en 1999 par exemple, dans les 156 dossiers nouveaux que nous avons traités, les 4 pays pour lesquels nous avons le nombre le plus importants de dossiers sont, dans l'ordre décroissant : la Macédoine, l'ex Zaïre (RDC), les kurdes de Turquie et l'Algérie. Depuis le début de l'année 2000, nous avons nettement moins de dossiers, car, suite à une décision administrative, ils sont dirigés vers d'autres départements, d'autres structures, dès leur arrivée à la Préfecture. Nous recevons des adultes, mais aussi des mineurs, entre 16 et 18 ans qui ont quitté seuls, leur pays.

E.d'I. : Comment est vécu le lien entre la demande d'une montagne de papiers et leur situation personnelle ? Comment est ressentie la «valeur» du papier... ?

J.L.-V. : Cela dépend des pays d'origine. Par exemple, pour les pays de l'Est, le papier est quelque chose de très important. Quand il manque un papier, pour eux c'est dramatique, ils veulent faire traduire tous les papiers, ils attachent énormément d'importance aux papiers, sans doute parce qu'ils ont vécu cela à l'époque du régime communiste. Pour l'Afrique, c'est diffé-

rent. Certaines personnes arrivent pratiquement sans papier, ils n'ont que leur récit de vie, et d'autres ont un papier d'identité, un diplôme de fin d'école primaire, une copie d'un jugement, des articles de journaux... et tous ces papiers sont gardés précieusement. C'est vrai qu'il y a une espèce de cercle vicieux car il faut des papiers pour avoir d'autres papiers. Et il ne faut pas oublier que beaucoup quittent leur pays dans des conditions très difficiles, voire brutales, et n'ont pas le temps d'emporter de papiers officiels, ou tout simplement peur d'être arrêté avec. Pour ceux-là il ne reste que le récit de vie.

E.d'I. : Et on imagine comme il doit être compliqué de transformer un récit de vie en papiers...

J.L.-V. : Oui et pourtant les personnes qui arrivent dans notre bureau pensent que

tout va être facile, et ils sont très déçus de toutes les difficultés rencontrées, ils ne les imaginaient pas. Ils pensaient avoir réussi le plus difficile, fuir leur pays. Alors la première chose que nous expliquons, c'est la très grande difficulté du parcours, y compris pour les personnes qui ont obtenu le statut, car il s'écoule souvent plusieurs mois entre l'obtention du statut et la réception de la carte de réfugié, et ensuite plusieurs mois voir plusieurs années pour trouver un travail et s'insérer. Vous avez dit «transformer un récit en papier», c'est exactement ce qui se produit pour des personnes qui n'ont aucun papier, mais un récit

détaillé, cohérent, et qui sont convoquées à l'OFPPRA et pour qui l'entretien permet à l'officier de l'OFPPRA d'acquiescer l'intime conviction des craintes de persécutions, elle obtient alors le statut.

E.d'I. : Comment cela se passe-t-il quand les papiers sont restés dans le pays d'origine... ?

J.L.-V. : Pour se procurer les papiers qui sont restés dans le pays d'origine, c'est souvent très com-



pliqué. Certains arrivent à les obtenir après plusieurs mois. En fait la grande majorité des demandeurs d'asile arrivent avec de faux papiers d'identité, ce sont des «passports d'emprunt» qu'ils renvoient dès leur arrivée en France. Pour ceux qui arrivent cachés dans des camions, certains ont des papiers, d'autres seulement des photocopies. En fait c'est souvent une des premières choses que conteste l'OFPPRA : l'identité ou la nationalité. Je pense à des jeunes du Libéria dont la nationalité était contestée par l'OFPPRA, ils ont eu la chance de trouver des personnes en France qui les connaissaient et qui ont pu témoigner lors de l'examen de leurs

dossiers à la Commission de Recours des Réfugiés.

E.d'I. : Comment est vécue cette contestation dans une situation aussi difficile ?

J.L.-V. : Certains ont vécu des choses tellement difficiles, inimaginables, qu'ils ne comprennent pas pourquoi c'est tellement dur à prouver. D'où l'importance fondamentale du récit que nous allons rédiger ensemble. Il faut qu'il soit le plus détaillé possible, afin de permettre à l'OFPPRA de prendre en considération un maximum d'éléments qui pourront aboutir à l'intime conviction de l'officier de l'OFPPRA. Il faut dire que les entretiens à l'OFPPRA ne se déroulent pas tous de la même façon, certains prennent le temps, d'autres passent 2 à 3 minutes et d'autres cherchent essentiellement à déstabiliser

le demandeur d'asile. Je pense à des Africains à qui on a demandé le nom de la capitale, la longueur d'un fleuve pour prouver leur nationalité, alors que ! Et il faut préciser que beaucoup de dossiers sont rejetés sans entretien, seuls 37% des demandeurs d'asile sont convoqués. Il arrive aussi que certains papiers prouvant leur situation arrivent du pays après le rejet de l'OFPPRA et celui de la CRR. Il est possible alors, de demander une réouverture de dossier à l'OFPPRA en montrant bien qu'il s'agit d'éléments nouveaux.